



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 26 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Camera, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sonia Fizelle, Laëtitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzènes à Sylvie Barusseau, Patrick Reteau à Pascale Roquesalane, Cédric Ruffiot à Hélène Merienne, Sylvain d'Amico à Laurence Camera, Cécile Echelard à Vincent Boudry

Absents : Roger Baku Maduda, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Pietri, Murielle Thebault

Mme Bardin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 22-2024

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE PROJET EN 2024

Rapporteur : Mme MERIENNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui a introduit un article 10-1 dans la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, relatif à la souscription d'un contrat d'engagement républicain pour toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative,

CONSIDERANT les demandes de subventions enregistrées par le service SAJES (Sport, Vie Associative, Jeunesse, Enfance et Affaires scolaires),

CONSIDERANT que les associations ayant déposé un dossier de demande de subvention ont souscrit un contrat d'engagement républicain,

Laurence CAMERA ne prenant pas part au vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Associations Plessésiennes

Nom de l'association	Subvention 2023	Subvention 2024
ART ET CREATION	Pas de demande	Pas de demande
ART ET THEATRE DE LA NOUE ROUSSEAU	5 000 €	5 000 €
BLUM LEON BOUGE	700 €	700 €
CASC	8 500 €	8 500 €
CIMPP (club informatique)	1 000 €	1 000 €
CLUB LOISIRS 3EME AGE	2 500 €	8 000 €
COMITE DES FETES	21 000€	21 000 €
CONDITION PHYSIQUE ET MUSCULATION	250 €	250 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE (dont 750 € de participation au salon du livre FLPEJR)	2 794 €	2 801 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1 099 €	1 141 €
EGPP	10 580 €	11 000 €
ESPP FOOTBALL	12 000 €	12 000 €
ESPP TENNIS	Pas de demande	Pas de demande
L'EXCUSE PLESSEIENNE	1 000 €	1 000 €
KCSPP - Karaté	900 €	1 000 €
LA VAGUE	300 €	400 €
LES PETITS SPORTIFS	8 900 €	9 000 €
LES P'TITS ZEBULONS	600 €	600 €
PETANQUE	600 €	650 €
PLESSIS BADMINTON	1 000 €	1 000 €
PLESSIS GV	1 000 €	1 000 €
PLESSIS RANDO	700 €	700 €
PLESSIS VOLLEY	2 000 €	1 000 €
TAEKWONDO	500 €	500 €
TENNIS DE TABLE	1 000 €	1 000 €
VCP	1 500 €	1 500 €
HAPPY K'OUNTRTY TEAM		Pas de demande
CAPOEIRA VOLTA	150 €	150 €
KITE 2 OUF	500 €	500 €
KRAKEN BOXING CLUB	500 €	Pas de demande

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

MAGIC PLESSIS	250 €	300 €
LES CYCLES DE L'HISTOIRE		200 €
TOTAL	86 823 €	91 892 €

Antennes Locales

Nom de l'association	Subvention 2024
ADPC 91	100 €
AERoclUB LES CIGOGNES	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	400 €
CIRCULE	100 €
CROIX ROUGE	100 €
SEEAD LA CHALOUETTE	250 €
UN BOUCHON UNE ESPERANCE	100 €
ECOLE DE MUSIQUE L'AVENIR DE BRETIGNY	500 €
UTL ESSONNE	617 €
COMITE DU SOUVENIR DU GENERAL DE GAULLE	500 €
VIE LIBRE	150 €
PREVENTION ROUTIERE	Pas de demande
TOTAL	3 017 €

DECIDE d'attribuer les subventions spécifiques suivantes :

Nom de l'association	Subvention 2024	Projet
TENNIS DE TABLE	1 000 €	Achat de matériel et tenues
ART ET THEATRE DE LA NOUE ROUSSEAU	200 €	Achat de petits matériels pour l'animation dessin dans le cadre de la fête de la ville du 18 mai 2024
TOTAL	1 200 €	

DECIDE d'attribuer la subvention suivante au CCAS : 24 000 €

PREND ACTE que la Caisse des écoles ne demande pas de subvention de fonctionnement en 2024.

DIT que **124 100** euros sont inscrits à l'article 65748 du Budget Communal qui comprennent 96 109 € attribués et 27 991 € laissés en réserve.

DIT que **24 000** euros sont inscrits à l'article 657362 du Budget Communal.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai De deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com